

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 octobre 2020 DELIBERATION

Rapporteur-e : Mme Flora LAPERNE

Secrétaire de séance : Mme Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 32
Nombre de votant-e-s : 33

Etai~~ent~~ présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique
QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora
LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR,
Conseillers Municipaux.

Etait représentée :

- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

1 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son
installation.

Il est présenté au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet
du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 9/10/2020



Le Maire,


Bernard UTHURRY

